



Adoption du budget 2025 : des mesures indispensables pour le bâtiment, mais une absence de soutien à la filière minérale des matériaux de construction

L'UNICEM prend acte de l'adoption définitive du budget 2025. Dans un contexte de pressions économiques croissantes et de hausse continue des charges publiques, la crise du logement fragilise lourdement la filière minérale des matériaux de construction.

Si plusieurs mesures de la loi de Finances 2025 pourraient contribuer à moyen terme à une relance du secteur du bâtiment, leur impact reste incertain. En attendant, l'année 2025 s'annonce particulièrement difficile pour les acteurs du secteur.

Dans ce contexte, l'UNICEM regrette vivement que la seule mesure qu'elle avait sollicitée dans le cadre de la suppression progressive du GNR n'ait pas été retenue.

Pourtant, la commission des Finances du Sénat avait adopté l'élargissement du suramortissement pour les engins non routiers de l'industrie extractive.

Sa suppression finale constitue un frein aux efforts déployés par les exploitants de carrières pour atteindre la neutralité carbone de leur production et participer à l'effort collectif de décarbonation des filières du bâtiment et des travaux publics.

Alain Plantier, président de l'UNICEM, déclare : « *L'engagement des industriels de la filière minérale des matériaux de construction n'a jamais failli : approvisionnement ininterrompu de la filière construction pendant la crise sanitaire, mise en place réussie de la filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment, efforts continus en matière de décarbonation, gestion responsable des ressources minérales et de l'eau. Pourtant, nos industries ne bénéficient d'aucun soutien spécifique, sous prétexte qu'elles sont non délocalisables. Cette vision est une erreur. J'alerte les pouvoirs publics sur ces idées reçues qui, par le passé, ont déjà conduit à la disparition de pans entiers de l'industrie française. Il est urgent que notre filière soit entendue et soutenue.* »

L'UNICEM appelle donc les pouvoirs publics à reconsidérer leur approche et à accorder aux industries de la filière minérale le soutien qu'elles méritent pour garantir un avenir plus durable et résilient au secteur de la construction.



A propos de l'UNICEM

L'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) regroupe les entreprises industrielles qui produisent les matériaux minéraux essentiels aux secteurs de la construction et des travaux publics. Sa mission principale est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts collectifs de la filière et de ses entreprises.

La fédération s'articule autour de deux syndicats adhérents :

- L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (**UNPG**)
- Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (**SNBPE**)

Elle compte également plusieurs syndicats associés, chacun spécialisé dans un domaine spécifique :

- Le Syndicat National du Pompage du Béton (**SNPB**)
- Le Syndicat National des Roches Ornementales et de Construction (**SNROC**)
- L'Union des Producteurs de Grès des Vosges (**UPGV**)
- Le Syndicat National des Fabricants de Durcisseurs (**SYNFAD**)
- Le Syndicat National des Adjuvants pour Bétons et Mortiers (**SYNAD**)
- Le Syndicat National des Fabricants d'Isolants en Laines Minérales Manufacturées (**FILMM**)

Ensemble, ces entités œuvrent pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'industrie des matériaux et de la construction, tout en soutenant une transition vers des pratiques durables et responsables.

Quelques chiffres : 2400 entreprises adhérentes (TPE, ETI patrimoniales, groupes internationaux), 5 600 sites d'exploitation. 9,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires représenté, 33 000 emplois sur l'ensemble de nos métiers.

